

**Retraites: grève le 10  
septembre 2013 !**

\*\*\*\*\*

**Dès maintenant  
Adhérez au SNUipp71  
pour l'année 2013-2014**

*Bulletin d'adhésion dans ce canard...  
coin!*

# SNUipp 71 Infos 71

**BULLETIN DE LA SECTION DE SAONE-ET-LOIRE DU SNUipp (FSU)**  
Maison des Syndicats - 2, Rue du Parc - 71100 CHALON-SUR-SAONE

Dispensé de timbrage Chalon C.D.I.S.



Bulletin N° 110  
Déposé le 31/08/2013

CPPAP 0313 S 06497  
ISSN 1267-4281

Dispensé de timbrage  
Chalon/Saône PPDC



**PRESSE  
URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

## DANS CE BULLETIN :

*Rythmes scolaires - Réforme des retraites  
RASED - Direction d'école - AVS  
Présentation de la section SNUipp71  
Plaidoyer pour une syndicalisation renaissante !  
Bulletin d'adhésion 2013-2014*

## **Une rentrée en trompe l'œil !**

Cette rentrée est la première rentrée de la refondation de l'école. Plusieurs sujets préoccupants sont à surveiller :

**Réforme des rythmes scolaires :** La mise en place de cette réforme est d'ores et déjà un échec puisqu'à peine plus de 20% des écoles seront concernées pour cette rentrée.

Pour le SNUipp, il est nécessaire de tout remettre sur la table et de réécrire le décret. C'était le message délivré par les enseignants lors de la grève du 12 février dernier. Une nouvelle organisation de la semaine et de la journée ne peut être le fruit de décisions unilatérales et partout, notre avis doit être pris en compte.

D'autre part, un accord cadre a été signé début juin entre Total et le Ministère de la Jeunesse. L'entreprise s'engage à verser la somme de 16 millions d'euros en soutien à des associations dont une partie pour « accompagner la grande réforme des rythmes éducatifs dans le premier degré ». Cet accord formalise la possibilité pour les collectivités territoriales de recourir à des fonds privés pour financer les projets éducatifs territoriaux et ouvre ainsi la porte à l'abandon du principe d'égalité entre les territoires, danger que nous avons largement pointé lors de notre opposition à cette réforme des rythmes.

**Ouverture des ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) :** Malgré les affirmations du ministère comme quoi « toutes les éco -

les pourront ouvrir au 1<sup>er</sup> Septembre », sur les 30 écoles accréditées, 8 ont reçu début juillet de la part du même ministère pour instruction de s'améliorer.

### **Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) :**

400 euros seront versés en 2 fois, en décembre et juin. Cette indemnité est très loin d'être à la hauteur des attentes et de l'engagement professionnel des PE. Même si elle va dans le sens de notre campagne de l'an passé sur la revalorisation, elle ne serait être qu'une première étape vers l'égalité salariale entre primaire et secondaire : même métier, même dignité !

D'autre part, elle ne compense pas le blocage du point d'indice pour 2014 voire 2015 qui gèle nos salaires et pénalise notre pouvoir d'achat.

### **Réforme des retraites :**

Deux points sont actés : Pas de recul de l'âge légal de départ en retraite et pas de remise en cause du mode de calcul pour les fonctionnaires.

En revanche, la réforme portera sur deux axes : une hausse des cotisations progressive qui atteindra 0,3% d'ici 2017 et un allongement de la durée de cotisation, progressive elle aussi qui verra les salariés cotiser 43 ans à l'horizon 2035 pour prétendre à une retraite à taux plein. Parallèlement, les parents de trois enfants et plus ne pourront plus bénéficier de la défiscalisation de la majoration de 10%.

Seuls points positifs, la création d'un compte pénibilité et une meilleure prise en compte du congé maternité pour les femmes.

Compte tenu du contexte qui n'est pas le même qu'en 2003 et 2010 puisque ce gouvernement a visiblement peu envie de se mettre à dos son électeurat, **le succès de la mobilisation pour la grève du 10 septembre est essentiel afin qu'une nouvelle fois, réforme des retraites ne rime pas avec régression sociale.**

Marc DAILLOUX



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

## Rythmes Scolaires : la lutte doit continuer !

Finalement, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires se fera très à la marge en cette rentrée 2013 : sur le plan national ce sont seulement 20% des écoles qui l'adopteront; en Saône et Loire seuls 16,85% des élèves seront concernés.

Ces faibles taux d'application de la réforme révèlent incontestablement les inquiétudes légitimes des communes, des enseignants et des parents. Dans les faits, notre demande de report de toute modification des rythmes à 2014 se réalise en grande partie. Les grèves des 30 janvier et 12 février derniers ont permis de peser sur le débat public en mettant à jour le bricolage de cette réforme précipitée que masquait jusqu'alors un discours ambitieux sur la réussite de tous les élèves.

Mais pourquoi avons-nous demandé le report de la réforme à 2014 ? Parce qu'au SNUipp-FSU, nous pensons qu'il faut prendre le temps de revoir le décret relatif aux rythmes scolaires. Celui-ci doit être totalement réécrit pour garantir :

- ⇒ **L'égalité sur tout le territoire** qui nécessite des fonds de péréquation de l'État. Ces financements doivent être pérennes et donc couvrir toute la durée des Projets Éducatifs Territoriaux (3 ans) et non seulement la première année. Il n'est pas acceptable que la qualité de l'offre culturelle et éducative dépende des seules ressources des collectivités mettant ainsi en péril l'égalité des usagers devant les services publics.
- ⇒ **La gratuité des activités périscolaires** qui se dérouleront sur le temps scolaire actuel.
- ⇒ **Des taux d'encadrement inchangés** par rapport à ceux qui sont actuellement en vigueur.

Rappelons que, sur ce point, le Conseil d'Etat avait rejeté le principe d'un abaissement des taux d'encadrement (annoncé dans la circulaire du 20 mars sur les PEDT) en partie parce qu'elle ne respectait pas l'égalité des usagers face à la réglementation et parce qu'« on ne peut expérimenter une réforme en réduisant une règle qui induirait une baisse de la sécurité des mineurs ».

Pour autant, le nouveau décret adopté en août permet toujours l'abaissement des taux d'encadrement en ramenant la durée de l'expérimentation de 5 à 3 ans et en permettant que celle-ci soit interrompue par le préfet.

- ⇒ **Un encadrement de qualité qui requiert des animateurs formés.**
- ⇒ **La prise en compte systématique de l'avis des conseils d'école notamment sur les horaires et sur l'occupation des locaux.** Il ne doit pas y avoir de décision unilatérale des communes et des DASEN.

**Le décret doit aussi permettre de sortir du carcan des 9 demi-journées.** D'autres organisations doivent être possibles comme c'était le cas jusqu'ici. *Voir notre article sur le site du SNUipp71 sur l'expérience lilloise.*

Enfin, le décret ne doit pas s'accompagner de conséquences néfastes pour les droits des personnels : il n'est pas question d'annualiser les temps de service des remplaçants, des RASED et des collègues exerçant sur des postes fractionnés; ni d'alourdir les tâches déjà chronophages des directrices et directeurs d'école.



Au niveau du département, des inquiétudes émergent sur l'organisation des futures APC : certains IEN tentent d'imposer des jours et des plages horaires en fonction du périscolaire existant ou pour faciliter l'organisation des animations pédagogiques. Or, **l'organisation des APC (contenus, horaires, choix des élèves) doit relever de la seule compétence**

**du conseil des maîtres.** Le SNUipp71 a sollicité une audience auprès du DASEN sur cette question.

D'une manière générale, la concertation entre les écoles et les mairies doit être régulière. En Saône et Loire, le DASEN a dégagé un crédit de 3 heures pour ces concertations. Ce temps sera à déduire des animations pédagogiques. Même s'il est nettement insuffisant, il nous semble essentiel de s'en saisir pour faire valoir nos revendications.

En cas de difficulté pour se faire entendre il ne faut pas hésiter à réunir le conseil d'école où peuvent être votées des motions avec les parents d'élèves à l'adresse du maire et du DASEN. Dans le département, ce type d'actions a permis le report à 2014 dans certaines communes dont celle de Chalon sur Saône. Ailleurs, comme au Creusot, même si le report n'a pas eu lieu, des discussions et des avancées ont pu être réalisées sur la base des revendications communes aux écoles. Bien sûr, les applications sur le terrain sont à suivre de très près...

C'est enfin agissant au plus près du terrain que nous permettrons l'évolution du rapport de forces nécessaire pour faire avancer les textes vers une prise en compte de nos valeurs pour la réussite de tous les élèves. Plus que jamais la lutte doit continuer !

Marie LARROUY

# Direction et fonctionnement d'école : ouvrir réellement le chantier

Depuis trop longtemps nous déplorons une dégradation des conditions d'exercice de cette fonction indispensable au bon fonctionnement de l'école.

**Des évolutions essentielles sont nécessaires.** Il est urgent de reconnaître qu'assurer la direction d'une école est une fonction spécifique qui demande une formation, des conditions d'exercice et une rémunération adaptée.

Du nouveau pour la rentrée :

**Le 18 juin un premier groupe de travail s'est tenu au ministère pour présenter 3 axes de travail : redéfinition des missions, parcours professionnel et valorisation de la fonction. Le SNUipp s'est félicité de l'ouverture de ces discussions sur un dossier en souffrance depuis de nombreuses années.**

Suite aux demandes du SNUipp, le ministère a été dans l'obligation d'apporter une première réponse concrète sur l'aide administrative. On ne pourra pas en rester là. Il faudra aller plus loin, dès le mois de septembre lors de la reprise des discussions.

Sur les 30 000 emplois créés, **au moins 10 000 seront dédiés à l'aide administrative et éducative aux écoles à partir de la rentrée 2013.**

Ces personnels seront recrutés entre septembre et novembre 2013. Ces emplois précaires devraient être pourvus par des personnels « plutôt jeunes et diplômés, niveau bac à bac + 2 ». De fait, les missions qui leur seraient confiées sont élargies. Elles combineraient aide administrative et aide éducative. Une fiche de poste recensant les activités qui pourraient leur être confiées est en cours de rédaction. Les contrats initiaux seraient de 12 mois, leur temps de travail hebdomadaire de 20 heures.



**Le SNUipp a rappelé son exigence de mettre fin à la précarité dans les écoles par la création d'emplois statutaires de la fonction publique.**

La direction d'école en chantier :

**Il est temps de regarder à la loupe le travail spécifique du directeur : l'explicite à travers sa définition réglementaire des missions comme l'implicite à travers son activité réelle.**

**Le ministère va ouvrir dès septembre des groupes de travail sur la direction.** La réflexion va s'effectuer autour de trois axes : les missions du directeur, l'accompagnement du parcours professionnel, la valorisation de la fonction (avancement, décharges).

**Pour le SNUipp ce chantier doit déboucher sur des mesures concrètes significatives pour améliorer les conditions d'exercice de la fonction.**

**Le SNUipp a rappelé l'urgence d'avancer sur ce dossier en travaillant autour des cinq points : charge de travail, formation, décharge, rémunération et aide administrative.**

Alors qu'aujourd'hui 75% des directions d'école n'ont au mieux qu'une journée de décharge ou ...rien du tout, il faut admettre que la question du temps est un enjeu majeur. **Le temps de**

**décharge doit être revu à la hausse, les seuils abaissés.**

Enfin, reconnaître la fonction c'est la revaloriser : **les indemnités doivent être remises sur la table.**

Stéphanie MACKÉ

## AVS : vers un mieux...

Le premier ministre a annoncé le 20 août des mesures concernant la professionnalisation des Auxiliaires de vie scolaire (AVS).

**28 000 collègues en contrat d'Assistant d'éducation (AED) exerçant les missions d'AVS passeront progressivement en CDI à partir de la rentrée 2014.** Pour l'année scolaire 2013-2014, une mesure transitoire permettra de reconduire pour un an les 3000 contrats arrivant à terme au cours de cette période. Bien que les promesses ne valent que lorsqu'elles sont tenues, cette mesure semble valider enfin la requête maintes fois formulée par le SNUipp de garder dans les écoles le personnel AVS de qualité et en finir avec le *turn-over* face aux élèves.

Par ailleurs, les 26 000 Emplois Vie Scolaire (EVS) sous Contrats Uniques d'Insertion (CUI) et exerçant aussi les missions d'AVS, ne sont pas concernés par cette mesure. Leur temps de formation va doubler, passant de 60 à 120 heures. Ils pourraient ainsi valider une partie du futur diplôme d'État qui sera créé au cours de l'année 2014. Bonne ou mauvaise nouvelle? Ce temps de formation implique en effet une absence prolongée face aux élèves, et représente donc pour eux une mauvaise nouvelle si l'EVS les accompagnant n'est pas remplacé. Rien par ailleurs sur le renouvellement des contrats des personnels pouvant y prétendre (handicapés et + de 50 ans et minimas sociaux) (*voir notre site pour plus d'infos*).

**Des missions pérennes, un statut pérenne !**

Au niveau recrutement, le ministère a annoncé pour la rentrée 2013 l'embauche de 8 000 AVS sous contrat aidé (CUI) et 350 sous contrat d'assistant d'éducation. Ces mesures permettent à plus de la moitié des personnels concernés de sortir de la précarité. Le SNUipp se félicite également que des mesures transitoires soient prises dès cette rentrée, conformément à sa demande. Ces annonces vont dans le sens des campagnes que le SNUipp a menées ces dernières années pour la création d'un nouveau métier. Elles n'envisagent pourtant pas la création d'un corps de la Fonction Publique, indispensable pour que soient enfin reconnues les missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Un certain nombre de points restent en outre à préciser concernant les conditions des recrutements, le cadre d'emploi, les rémunérations, la quotité et les conditions de travail. Par ailleurs, le recrutement sous contrats aidés, majoritaire dans le primaire (65%), perdure sans perspectives claires d'emploi durable.

Le SNUipp demande que des discussions s'ouvrent sans tarder pour suivre la mise en place du nouveau dispositif et donner les garanties nécessaires aux personnels concernés.

Vincent CASTAGNINO



# VOTRE SECTION DEPARTEMENTALE du SNUipp

## Les permanents...



**Vincent CASTAGNINO**  
**Co-Secrétaire départemental**  
*(Adjt St Exupery, Chalon S/ Saône)*  
 Élu CAPD, CTP, CDEN  
 Responsable débuts dans le métier  
 AVS-EVS, Publications  
*Permanences : Lundi—Mardi*



**Marie LARROUY**  
**Co-Secrétaire départemental**  
*(Adjte Elem La Pépinière—LeCreusot)*  
 Élu(e) CAPD—CTP  
 Changement de département  
*Permanences : Jeudi-Vendredi*



**Dominique GONNOT**  
**Trésorière Départementale**  
*(Adjte Maternelle Bourgogne—Chalon)*  
 Élu(e) CAPD—CTP—CDEN  
 Postes adaptés et allègements de service  
 Responsable syndicalisation / Maternelle  
*Permanence : Mardi*



**Marc DAILLOU**  
**Co-Secrétaire départemental**  
*(RASED E—Le Creusot)*  
 Élu CAPD—CTP—CDEN  
 Responsable RASED / Brigades  
 Retraite  
*Permanences : Jeudi-Vendredi*



**Stéphanie MACKÉ**  
*(Directrice Primaire*  
*Vendennes les Charolles)*  
 Élu(e) CAPD  
 Direction d'école / Maternelle  
*Permanence : Mardi*



**Dominique PROTAT**  
*(Directrice Primaire Igé)*  
 Élu(e) CAPD—CTP—CDEN—CHSCT  
 Responsable action sociale  
 Maternelle  
*Permanence : Lundi*

## Ainsi que...



**Christophe LECORNEY**  
**Secrétaire Départemental CHS-CT**  
**Co-Secrétaire Dptal FSU**  
*(Directeur La Roche Vineuse)*  
 Élu CAPD—CTP—CDEN—CHS-CT  
 Commission de réforme  
 Responsable action juridique



**Paul BARDAY**  
*(Retraité)*  
 Responsable dossier retraités

## Les autres membres du conseil syndical

**Almeida Alexandre** (Directeur Neuvy Grandchamp)  
**Boinot Sylvie** (EElem H. Matisse, Mâcon)  
**Bonnaïu Maryse** (Directrice Sud Michelet Le Creusot)  
**Briot Philippe** (RASED E —Autun)  
**Bourgeois Naïs** (Adj Mater Laizy)  
**Bruneau Marc** (Mater Bourgogne, Chalon S/ Saône)  
**Chapuis Nathalie** (Directrice Mater Toulon S/ Arroux)  
**Chauvet Dominique** (Adj Elem J. Desbois, St Marcel)  
**Cloix Chantal** (Retraîtée)  
**Cordier Annick** (Charreaux, Chalon)  
**Dupy Alexandra** ( Directrice Mat Bourgogne, Chalon)  
**Gagnier-Boivin Aurélie** (Directrice Charreaux, Chalon)  
**Gonnot Philippe** (Directeur Bourgogne, Chalon)  
**Havard Elisabeth** (RASED E, Sagy)

**Hyenne Emilie** (Adj Elem Sornay)  
**Jeanet Antoine**, (Adj. Elém. Pasteur, Ciry-le-Noble)  
**Lecatré Claudine** (Adjointe maternelle—Bourbon Lancy)  
**Lepron Chantal** (IME, Virey)  
**Pointe Christian** (Retraité)  
**Ravat Vincent** (Adjoint Élémentaire—Chatenoy le R.)  
**Thielland Jean-Pierre** (CMPP—Chalon Sur Saône)  
**Touillon Hélène** (Adjointe Élémentaire J.Prevert—  
 Montceau)  
**Trintignac Jean-Guy** (Brigade—Chalon)  
**Turlan Christine** (Adjointe Élémentaire Prissé)

**RAPPEL : LE CONSEIL SYNDICAL  
 EST OUVERT à TOUS LES SYNDIQUES  
 N'HESITEZ PAS à PARTICIPER!!**



# Se syndiquer dès maintenant pour 2013-2014 et agir collectivement !



Se syndiquer pour être plus forts

**ENSEMBLE !!!**

**Vous avez besoin de nous ?**

**Nous avons besoin de vous !**



Se syndiquer c'est par définition un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif. Par leur adhésion, les collègues syndiqués donnent à l'outil commun SNUipp-FSU, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies, et de peser sur les décisions concernant les collègues, localement, départementalement et nationalement. L'information régulière et détaillée (que nous mettons un point d'honneur à fournir à tous à chaque étape du paritarisme) ce sont les collègues syndiqués qui la rendent possible pour toute la profession.

**Les avancées obtenues, rappelons-le, bénéficient à tous.** Depuis sa création, le SNUipp-FSU s'est fixé des objectifs élevés : développer le Service Public d'Éducation au bénéfice de tous les élèves, défendre les personnels, améliorer les conditions de travail.

Devenir adhérent, ce n'est pas payer pour voir... C'est apporter sa contribution au développement, à la solidification de l'édifice collectif, c'est se donner les moyens d'agir sur l'avenir.

**Ce sont les syndiqués qui assurent**

**la totale indépendance de l'organisation syndicale !**

Une adhésion donne droit à la réception à domicile de la presse nationale et locale du SNUipp (Fenêtres sur cours et *SNUipp71 infos*) et de la FSU (*Pour*), des mails du SNUipp et de la FSU, un suivi personnalisé de votre carrière (promotions, mouvement...)

## RAPPEL UTILE

66 % du montant de la cotisation sont reversés en crédit d'impôt sur le revenu.

- ▶ Avez-vous fait le calcul du montant mensuel auquel ça va vous revenir ?
- ▶ **Vous n'êtes pas imposable !** Désormais, nos collègues non imposables\*\* pourront bénéficier également de cette mesure, puisqu'ils peuvent prétendre à un **crédit d'impôt égal à 66 % des cotisations versées qui leur sera remboursé** (à la différence d'une déduction fiscale qui ne s'applique qu'en diminution des impôts à payer).

*\*La loi de finances rectificative pour 2012 (n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, article 23) modifie le code général des impôts (article 199 quater C) pour transformer la déduction fiscale de 66 % des cotisations syndicales en crédit d'impôt sur le revenu.*

*\*\*à l'exception des collègues qui choisissent l'imposition aux frais réels qui ne bénéficient pas de ce crédit d'impôt.*

- ▶ **Vous travaillez à temps partiel ?** Votre cotisation est calculée au prorata du temps travaillé.

Le SNUipp 71 insère un bulletin d'adhésion dans sa presse départementale ou dans ses mails. Il constitue bien sûr un appel, un rappel adressé à chacun.

**Pour être plus forts, et porter tous ensemble nos revendications,**

**Rejoignez vous aussi le SNUipp-71 !**

Dominique GONNOT



## Il faut relancer les RASED...

### ...en augmentant leurs moyens, plaide un rapport sénatorial.

Il faut "rétablir les postes de RASED supprimés entre 2008 et 2012, en complémentarité avec le dispositif 'plus de maîtres que de classes'", préconise notamment un rapport d'information sénatorial portant sur les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), et qui formule une douzaine de recommandations visant à relancer ce dispositif, "outil éprouvé pour aider les élèves en difficulté". Créés en 1990, les RASED ont en effet "permis l'intervention de professeurs spécialisés et de psychologues scolaires, en renfort des équipes enseignantes", rappelle le texte rendu public mi-juillet, et rédigé pour la commission des finances du Sénat par les deux parlementaires Thierry Foucaud (CRC, Seine-Maritime) et Claude Haut (socialiste, Vaucluse).

#### Rétablir les effectifs

Pourtant, "entre 2008 et 2012, les 77 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale n'ont pas épargné les RASED", soulignent-ils, pas moins de 5 000 postes ayant ainsi disparu du réseau, "au détriment de la qualité de l'enseignement pour les enfants qui en avaient pourtant le plus besoin". Ils se félicitent donc des engagements du gouvernement, puisque "le rétablissement de postes dans les RASED figure explicitement parmi les objectifs de création de 55 000 postes, sur la durée de la législature, prévue par le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, adopté sans modification par le Sénat le 25 juin 2013".

#### Aménager le dispositif

Toutefois, "le dispositif actuel n'a pas été suffisamment évalué et rénové depuis les travaux conduits par l'inspection générale de l'Éducation nationale en 1996 et 1997", constatent les deux rapporteurs. Dressant un état des lieux du RASED, en rappelant ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre, ils proposent aussi "des orientations pour aménager le dispositif actuel au regard d'une meilleure réussite éducative des élèves". Car "la mise en place de l'aide individualisée en 2008 et la réforme opérée en 2009 se sont davantage inscrites dans une logique de réduction des moyens de l'éducation nationale que d'adéquation des effectifs aux besoins des élèves", estiment-ils.

#### Mieux coordonner l'action des RASED

"Effacés progressivement des textes depuis 2002, les RASED ont été particulièrement touchés par les suppressions de postes", indiquent encore les deux

sénateurs, en précisant que si "9 % des postes ont disparu dans l'Éducation nationale pendant la précédente législature, cette proportion a atteint 33 % pour les RASED". Par conséquent, pour Thierry Foucaud et Claude Haut, "l'urgence est aujourd'hui d'accorder toute la priorité aux RASED pour l'accomplissement de leur mission de service public en leur accordant les moyens humains nécessaires" et, par ailleurs, de mener "une réflexion sur leurs missions et leur cadre d'action". A cet égard, un groupe de travail mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et l'IGEN, doit remettre ses conclusions au gouvernement en vue d'une concertation dès cet automne. Mais sans attendre cette échéance, le rapport d'information du Sénat souligne la nécessité "d'une évaluation objective du processus de sédentarisation des maîtres opéré

à partir de 2009, d'une clarification des aides spécialisées par rapport à l'aide personnalisée, d'une meilleure insertion des RASED dans la communauté éducative et d'un rappel accru de leur rôle auprès des parents".

#### Clarifier son rôle vis-à-vis du médico-social

Sans doute faudrait-il aller encore plus loin et "les RASED auraient-ils également vocation à devenir des pôles référents spécialisés dans la prévention et la réussite à l'école", avancent alors les deux élus, en ajoutant que "les missions des éducateurs spécialisés seraient également clarifiées par rapport à d'autres intervenants, relevant davantage du champ social et médico-social, pour s'attacher

aux facteurs multiples de la réussite éducative". Ce distinguo amènerait plus précisément à "clarifier le régime des aides personnalisées et des aides spécialisées, en soulignant leur complémentarité et en rappelant que les intervenants des RASED n'ont pas à apporter d'aides personnalisées", selon l'une des 12 recommandations contenues dans ce rapport, qui demande aussi à "consolider le régime juridique des RASED dans un décret ou un arrêté qui précise les attributions de [leurs] intervenants".

Alors qu'un groupe de travail ministériel va s'ouvrir dès septembre sur cette question des RASED, il nous revient une fois encore d'agir pour que ceux-ci soient enfin réhabilités et leurs moyens abondés pour contribuer efficacement à la réussite de tous les élèves.

Marc DAILLOUX

Le rapport complet est disponible à l'adresse ci-dessous :

<http://www.senat.fr/rap/r12-737/r12-7371.pdf>

(lien également sur notre site)



Nom : M, Mme, Mlle \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Échelon: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ @

Adresse établissement: \_\_\_\_\_

### Catégories

- Instituteurs
- PE
- Retraités
- PEGC
- PE stagiaire

### Fonctions

- Adjoint
- Chargé décole
- Directeur
- Brigade
- ASH
- AVS /EVS/ AE
- EMF
- Retraité
- Autre (préciser) .....

### Nature de l'établissement

- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire
- Ecole primaire
- RPI
- Collège
- Autre (préciser)

### Montant de la cotisation (cocher la case SVP)

	PE stagiaire	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
Instit						122 €	127 €	129 €	139 €	151 €
PE et PEGC	82 €	116 €	122 €	132 €	139 €	146 €	156 €	166 €	177 €	191 €
Hors cl. PE-PEGC		174 €	183 €	196 €	208 €	220 €				

**DECLARATION D'ADHESION**  
 Je me syndique au SNUipp 71 -FSU-, afin de contribuer : - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités. - au développement du Service Public d'Éducation - au renforcement de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, pluraliste et démocratique affilié à la F.S.U.  
 Je demande au SNUipp 71 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6-01-78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les conditions du droit d'accès fixé par la loi en m'adressant au SNUipp

Date : .....

Signature (obligatoire)

Syndiqué(e) en 12/13 OUI NON

### POSSIBILITES DE REGLEMENT

1 - Paiement direct en 1 fois : OUI NON

2 - Paiement de deux à six chèques au dos desquels vous pourrez indiquer les dates souhaitées de prélèvement OUI NON

3 - Demande de 6 prélèvements automatiques (JOINDRE UN RIB et IBAN pour toute première demande) :

### Suppléments

- Chargé d'école + 2 €
- Direction de 2 à 4 cl. + 6 €
- Direction de 5 à 9 cl. + 10 €
- Direction de 10 cl. Et + + 12 €

- Mi- temps : du 1° au 5° : 80 €
- du 6° au 11° : 88 €
- à 75% : 75% de la cotisation
- Congé de formation : 85% de la cotisation
- Dispo/ Congé parental : 50 €
- AVS / AE : 36 €
- Retraité : 100€

### TOTAL ADHESION

..... €

Envoyer à **Dominique GONNOT**  
20 B, rue de Dracy - 71 640 - GIVRY

Avant le 20 décembre pour les autorisations de prélèvements.

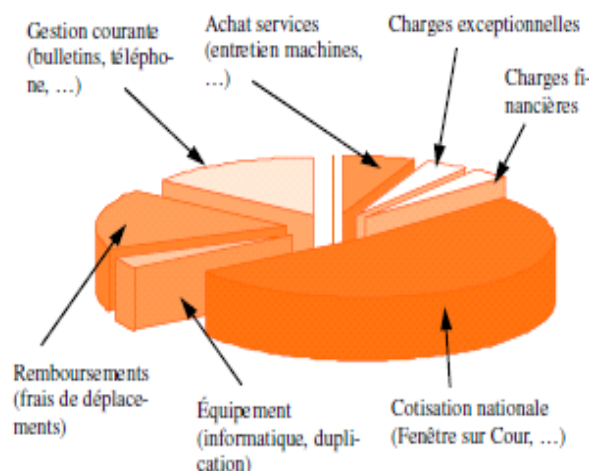
\*\*\*\*\*  
 ★ Vous avez déjà choisi l'adhésion par prélèvement en 2012-2013 :  
 ★ - Envoyez-nous un RIB et IBAN car les prélèvements bancaires sont modifiés cette année  
 ★ - Votre adhésion sera renouvelée par tacite reconduction sauf avis contraire de votre part.  
 ★ \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
 ★ Si vous choisissez le règlement mensualisé de votre cotisation, elle sera  
 ★ prélevée en **6 fois de janvier à juin (le 5 de chaque mois)**.  
 ★ Votre cotisation sera déterminée en fonction de votre échelon: Vous  
 ★ pourrez vérifier le montant en consultant le tableau de cotisations.  
 ★ \*\*\*\*\*

## INFORMATIONS IMPORTANTES

- Votre cotisation syndicale ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à **66%** du montant de cotisation (ou crédit d'impôt pour les non imposables)  
*Exemple : un prof d'école au 6ème échelon, après déduction fiscale, n'aura payé que 50€ de cotisation (soit 4€ par mois)*
- En cas de déclaration aux frais réels, inclure le montant de la cotisation dans les frais réels.
- **ATTENTION : Les attestations d'impôts pour l'année scolaire 2013 -2014 vous seront adressées en février 2015** pour la déclaration sur les revenus 2014.

### Comment le SNUipp utilise-t-il vos cotisations qui constituent ses seules ressources ?







## **RETRAITES : NON à un nouveau recul social !**

Les organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU, Solidaires se sont réunies à Mâcon, le 26/09/2013. Elles appellent à la grève et aux manifestations le 10 septembre.

## **TOUS EN GREVE et EN MANIFESTATIONS : LE MARDI 10 SEPTEMBRE**

CHALON : 15h Maison des Syndicats.

LE CREUSOT : 15h Alto

MACON : 15h Place Genevès

MONTCEAU : 16h30 Place de la Mairie

PARAY : 10h Place de l'Europe.